

# MALLETTE

Syndics et gestionnaires

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour: 700-11-021204-237  
No dossier: 41-2913947

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4

Téléphone : 418 653-4431  
Télécopie : 418 681-1707  
info.syndics@mallette.ca

FORMULAIRE 68  
Avis de la faillite, de la première assemblée des créanciers  
(paragraphe 102(1) de la Loi)

original  modifié

## DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:

### **LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.**

Corporation légalement constituée ayant son siège social  
au 565 rue Groulx à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

Avis est donné de ce qui suit :

1. LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC. a déposé (ou est réputé avoir déposé) une cession (ou Une ordonnance de faillite a été rendue à l'égard de LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.) le 22 février 2023 et le soussigné, MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC., a été nommé syndic de l'actif du failli par le séquestre officiel (ou par le tribunal), sous réserve de la confirmation par les créanciers de sa nomination ou de la nomination par ceux-ci d'un syndic de remplacement.
2. La première assemblée des créanciers du failli aura lieu le 14 mars 2023 à 14:00 heures à par teams, veuillez faire une demande par courriel à helene.gagne@mallette.ca.
3. Pour avoir le droit de voter à l'assemblée, chaque créancier doit déposer à l'intention du syndic avant l'assemblée une preuve de réclamation et, au besoin, une procuration.
4. Sont joints au présent avis un formulaire de preuve de réclamation, un formulaire de procuration et une liste des créanciers dont les réclamations se chiffrent à 25 \$ ou plus ainsi que le montant de leurs réclamations.
5. Les créanciers doivent prouver leurs réclamations à l'égard de l'actif du failli pour avoir droit de partage dans la distribution des montants réalisés provenant de l'actif.

Daté le 23 février 2023, à Montréal

**MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

original  modifié

-- FORMULAIRE 78 --  
Bilan - faillite d'entreprise déposée par une entité  
(paragraphe 49(2), alinéa 158d) et paragraphes 50(2) et 62(1) de la Loi

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

Au failli :

Vous êtes tenu de remplir avec soin et exactitude le présent formulaire et les annexes applicables indiquant la situation de vos affaires à la date de votre faillite le 21 février 2023. Une fois rempli, ce formulaire et les listes annexées, constituent votre bilan, qui doit être vérifié sous serment ou par une déclaration solennelle.

PASSIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)		ACTIF (tel que déclaré et estimé par l'officier)	
1. Créanciers non garantis: voir liste A .....	158 780,44	1. Inventaire .....	0,00
Équilibre de réclamations garantis: voir liste "B" .....	0,00	2. Aménagements .....	0,00
Créanciers non garantis total .....	158 780,44	3. Comptes à recevoir et autres créances: voir liste E	
2. Créanciers garantis: voir liste B .....	0,00	Bonnes .....	0,00
3. Créanciers privilégiés: voir liste C .....	0,00	Douteuses .....	0,00
4. Dettes éventuelles, réclamations de fiduciaire ou autres (voir liste D) pouvant être réclamées pour une somme de . . .	0,00	Mauvaises .....	0,00
Total du passif .....	158 780,44	Estimation des créances qui peuvent être réalisées	0,00
Surplus .....	NIL	4. Lettres de change, billets à ordre, etc., voir liste F .....	0,00
		5. Dépôts en institutions financières .....	0,00
		6. Espèces .....	0,00
		7. Bétail .....	0,00
		8. Machines, outillage et installation .....	0,00
		9. Immeubles et biens réels : voir liste G .....	0,00
		10. Ameublement .....	0,00
		11. REER, FERR, Assurances-vie etc .....	0,00
		12. Valeurs mobilières (actions, obligations, débetures etc.	0,00
		13. Droits en vertu de testaments .....	0,00
		14. Véhicules .....	0,00
		15. Autres biens : voir liste H .....	0,00
		Si le failli est une personne morale, ajoutez :	
		Montant du capital souscrit .....	0,00
		Montant du capital payé .....	0,00
		Solde souscrit et impayé .....	0,00
		Estimation du solde qui peut être réalisé .....	0,00
		Total de l'actif .....	0,00
		Déficit .....	158 780,44

Je, Sylvain Alarie, de Ste-Adèle en la province de Québec, étant dûment assermenté (ou ayant déclaré solennellement) déclare que le bilan qui suit et les listes annexées sont, à ma connaissance, un relevé complet, véridique et entier de les affaires de la corporation en ce 21 février 2023, et indiquent au complet tous mes biens de quelque nature qu'ils soient, en ma possession et réversibles, tels que définis par la Loi.

ASSERMENTÉ (ou déclaré solennellement)  
devant moi le 21 février 2023, à Montréal en la province de Québec.

  
Mathieu Bergeron (21 févr. 2023 15:25 EST)

Mathieu Bergeron CPA, CIRP, SAI, Commissaire à  
l'Assermentation  
Pour la province de Québec  
Expire le 1 novembre 2024

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)  
Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "A"  
Créanciers Non Garantis  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
1	Agence du revenu du Québec Attn: Direction régionale du recouvrement	Service des dossiers de faillites 1265 boul Charest O 9e étage C65-9K Québec QC G1N 4V5	1,00	0,00	1,00
2	André Léveillé	à venir	1 699,33	0,00	1 699,33
3	Annie Belisle	175, Du Massif St-Jérôme QC J7Y 4V9	730,00	0,00	730,00
4	Annie Thibeault	à venir QC	1 800,00	0,00	1 800,00
5	ARC - Bureau des services fiscaux de Trois-Rivières Attn: Section Insolvabilité	Division du recouvrement des recettes 111 - 25, rue des Forges Trois-Rivières QC G9A 2G4	1,00	0,00	1,00
6	Benoit Beauchamp Rénovation	11405 Ave. Racette Montréal Nord QC H1G 5J2	1 130,00	0,00	1 130,00
7	Caisse Desjardins Thérèse-De Blainville Découvert	2489 Saint-Dominique Jonquière QC G7X 6K4	14 297,88	0,00	14 297,88
8	Elie Trottier	720 des Colombes Saint-Jérôme QC J7Y 6R8	1 690,00	0,00	1 690,00
9	Eric Massy	404, 29e Avenue Pointe-Calumet QC J0N 1G0	1 500,00	0,00	1 500,00
10	Excavation J.P.M. 2012 inc.	218 rue Roy Saint-Eustache QC J7R 5R6	2 293,75	0,00	2 293,75
11	Excellence Déneigement inc.	16190 Mnt Guénette Mirabel QC J7J 2E2	9 140,53	0,00	9 140,53
12	Fanny Alarie	23 Champêtre Sainte-Anne-de-Plaines QC J7N 0Z8	815,00	0,00	815,00
13	François Bossanyi	660, Du Verger Prévost QC J0R 1T0	380,00	0,00	380,00
14	François Renaud		11 000,00	0,00	11 000,00
15	Gérard Millette, Portes et Fenêtres	1745, boul. Trudel Est St-Boniface De Shawinigan QC G0X 2L0	7 232,97	0,00	7 232,97
16	Investissement Fraternité	4083 boul. Le Corbusier Laval QC H7L 5E2	22 847,26	0,00	22 847,26
17	Jonathan Raymond	153 rue Ducharme Saint-Colomban QC J5K 1V4	2 500,00	0,00	2 500,00
18	Karine Gagnon	6979 Lévesque Est Laval QC H7A 1R9	5 600,00	0,00	5 600,00
19	Magali Bilodeau	13587 rue Brault Mirabel QC J7J 1X3	1 000,00	0,00	1 000,00

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "A"  
Créanciers Non Garantis  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Réclamation non garantis	Balance de réclamation	Total réclamation
20	Marc Vezeau	268 rue Clément Ste-Anne-des-Plaines QC J0N 1H0	270,00	0,00	270,00
21	Marc-André Caron	9 Duchatel Candiac QC J5R 3J5	2 200,00	0,00	2 200,00
22	Marie Noël Leblond	387 rue des Colibris St-Colomban QC J5K 2S8	2 750,00	0,00	2 750,00
23	Maxime Tremblay	196 rue Rodrigue Saint-Jérôme QC J7Y 4L8	1 000,00	0,00	1 000,00
24	Monique Dubé	215, boul. Des Hauteurs St-Jérôme QC J7Y 5E7	2 120,00	0,00	2 120,00
25	Monsieur Pépine	358, rue Lalande Saint-Colomban QC J5K 2J5	1 000,00	0,00	1 000,00
26	Nicholas Lefebvre	13395, rue Léveillé Mirabel QC J7J 1A7	1 500,00	0,00	1 500,00
27	SC Portes & Fenêtres	St-Colomban QC	35 000,00	0,00	35 000,00
28	Square	à venir	19 297,27	0,00	19 297,27
29	Stéphanie Corbeil	14381 rue Cardinal Mirabel QC J7N 1J5	425,00	0,00	425,00
30	Vocatel Télécommunications Inc.	85, Place du Refuge Ste-Adèle QC J8B 2H5	1 519,45	0,00	1 519,45
31	Yannick Demers	105, Terrasse Pierre Sainte-Sophie QC J5J 1A4	1 150,00	0,00	1 150,00
32	Yvon Therrien	19284 Côte St-Pierre Mirabel QC J7J 1P4	4 890,00	0,00	4 890,00
<b>Total:</b>			<b>158 780,44</b>	<b>0,00</b>	<b>158 780,44</b>

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "B"  
Créanciers Garantis

LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du créancier	Adresse	Montant de la réclamation	Détails de la garantie	Date de la garantie	Évaluation de la garantie	Surplus estimatif de la garantie	Solde non-garanti de la réclamation
			Total:			0,00	0,00	0,00

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "C"  
Créanciers privilégiés pour salaires, loyers, etc.

LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du créancier	Adresse et occupation	Nature de la réclamation	Période couverte par la réclamation	Montant de la réclamation	Montant payable intégralement	Solde à percevoir en dividendes
<b>Total:</b>					0,00	0,00	0,00

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "D"  
Dettes éventuelles, réclamations de fiducie ou autres

LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du créancier ou du réclamant	Adresse et occupation	Montant de la dette ou de la réclamation	Montant qui peut être réclamé en dividendes	Date où la dette a été contractée	Nature de la dette
<b>Total:</b>			0,00	0,00		

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "E"  
Créances payables à l'actif  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du débiteur	Adresse et occupation	Nature de la dette	Montant de la dette (bonne, douteuse, mauvaise)	Folio du grand livre ou autre livre portant détails	Date de créance	Évaluation du produit	Détail des valeurs détenues en garantie pour le paiement de la créance
				0,00				
			Total:	0,00			0,00	
				0,00				

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Suite

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

Liste "F"

Lettres de change, billets à ordre, gages, hypothèques, charges, privilèges sur biens meubles, etc., disponibles comme actif

LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.

No.	Nom du prometteur, accepteur, endosseur, débiteur hypothécaire et garant	Adresse	Occupation	Montant de la lettre ou du billet à ordre, etc.	Date de l'échéance	Évaluation du produit	Détails de tout bien détenu en garantie pour le paiement de la lettre ou du billet à ordre, etc.
				Total:	0,00	0,00	

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie



District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour:  
No dossier:

FORM 78 – Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social au 565 rue  
Groulx  
à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1  
Liste "H"  
Biens

LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
ÉTAT COMPLET ET NATURE DES BIENS

Nature des biens	Endroit où les biens sont situés	Détails des biens	Coût initial	Estimation des biens qui peuvent être
(a) Inventaire			0,00	0,00
(b) Aménagements, etc.			0,00	0,00
(c) Espèces dans les institutions financières			0,00	0,00
(d) Espèces en caisse			0,00	0,00
(e) Bétail			0,00	0,00
(f) Machines, outillage et installation			0,00	0,00
(g) Ameublement			0,00	0,00
(h) Assurances-vie RÉER, FÉER etc.			0,00	0,00
(i) Valeurs mobilières/Titres			0,00	0,00
(j) Droits en vertu de testaments, etc.			0,00	0,00
(k) Véhicules			0,00	0,00
(l) Taxes			0,00	0,00
(m) Autre			0,00	0,00
			<b>Total:</b>	<b>0,00</b>

21-fév-2023

Date

  
Sylvain Alarie (21 févr. 2023 15:10 EST)

Sylvain Alarie

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour: 700-11-021204-237  
No dossier: 41-2913947

FORMULAIRE 31  
Preuve de réclamation  
(articles 50.1, 81.5 et 81.6, paragraphes 65.2(4), 81.2(1), 81.3(8), 81.4(8), 102(2), 124(2) et 128(1)  
et alinéas 51(1)e) et 66.14b de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social  
au 565 rue Groulx à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

Expédier tout avis ou toute correspondance concernant la présente réclamation à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Dans l'affaire de la faillite de LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC. de Saint-Jérôme en la province de Québec et de la réclamation de \_\_\_\_\_, créancier.

Je, \_\_\_\_\_ (nom du créancier ou du représentant du créancier) de la ville de \_\_\_\_\_ de la province de \_\_\_\_\_, certifie ce qui suit :

1. Je suis le créancier du failli susnommé (ou Je suis \_\_\_\_\_ (le poste/la fonction) du \_\_\_\_\_, créancier).

2. Je suis au courant de toutes les circonstances entourant la réclamation visée par le présent formulaire.

3. Le failli était, à la date de la faillite, soit le 22 février 2023, endetté envers le créancier et l'est toujours, pour la somme de \_\_\_\_\_\$, comme l'indique l'état de compte (ou l'affidavit) ci-annexé et désigné comme l'annexe A, après déduction du montant de toute créance compensatoire à laquelle le failli a droit. (L'état de compte ou l'affidavit annexé doit faire mention des pièces justificatives ou de toute autre preuve à l'appui de la réclamation.)

4. (Cochez la catégorie qui s'applique et remplissez les parties requises.)

A. RÉCLAMATION NON GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

(autre qu'une réclamation d'un client visée par l'article 262 de la Loi)

En ce qui concerne cette créance, je ne détiens aucun avoir du failli à titre de garantie et :

(Cochez ce qui s'applique.)

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je ne revendique aucun droit à un rang prioritaire.

pour le montant de \_\_\_\_\_ \$, je revendique le droit à un rang prioritaire en vertu de l'article 136 de la Loi.

(Indiquez sur une feuille annexée les renseignements à l'appui de la réclamation prioritaire.)

B. RÉCLAMATION DU LOCATEUR SUITE À LA RÉSILIATION D'UN BAIL, AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 65.2(4) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

C. RÉCLAMATION GARANTIE AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

En ce qui concerne la créance susmentionnée, je détiens des avoirs du failli à titre de garantie, dont la valeur estimative s'élève à \_\_\_\_\_ \$ et dont les détails sont mentionnés ci-après :

(Donnez des renseignements complets au sujet de la garantie, y compris la date à laquelle elle a été donnée et la valeur que vous lui attribuez, et annexe une copie des documents relatifs à la garantie.)

D. RÉCLAMATION D'UN AGRICULTEUR, D'UN PÊCHEUR OU D'UN AQUICULTEUR AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour: 700-11-021204-237  
No dossier: 41-2913947

FORMULAIRE 31 --- Fin

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social  
au 565 rue Groulx à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.2(1) de la Loi pour la somme impayée de \_\_\_\_\_ \$  
(Veuillez joindre une copie de l'acte de vente et des reçus de livraison).

- E. RÉCLAMATION D'UN SALARIÉ AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.3(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.4(8) de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- F. RÉCLAMATION D'UN EMPLOYÉ RELATIVE AU RÉGIME DE PENSION AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.5 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 81.6 de la Loi au montant de \_\_\_\_\_ \$
- G. RÉCLAMATION CONTRE LES ADMINISTRATEURS AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
(À remplir lorsque la proposition vise une transaction quant à une réclamation contre les administrateurs.)  
J'ai une réclamation en vertu du paragraphe 50(13) de la Loi, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)
- H. RÉCLAMATION D'UN CLIENT D'UN COURTIER EN VALEURS MOBILIÈRES FAILLI AU MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$  
J'ai une réclamation en tant que client en conformité avec l'article 262 de la Loi pour des capitaux nets, dont les détails sont mentionnés ci-après :  
(Donnez tous les détails de la réclamation, y compris les calculs s'y rapportant.)

5. Au meilleur de ma connaissance, je \_\_\_\_\_ (suis/ne suis pas)(ou le créancier susnommé \_\_\_\_\_ (est/n'est pas)) lié au failli selon l'article 4 de la Loi, et (j'ai/le créancier susnommé a/je n'ai pas/le créancier susnommé n'a pas) un lien de dépendance avec le failli.

6. Les montants suivants constituent les paiements que j'ai reçus du failli et les crédits que j'ai attribués à celui-ci et les opérations sous-évaluées selon le paragraphe 2(1) de la Loi auxquelles j'ai contribué ou été partie intéressée au cours des trois mois (ou, si le créancier et le failli sont des "personnes liées" au sens du paragraphe 4(2) de la Loi ou ont un lien de dépendance, au cours des douze mois) précédant immédiatement l'ouverture de la faillite, telle que défini au paragraphe 2(1) de la Loi. (Donnez les détails des paiements, des crédits et des opérations sous-évaluées.)

7. (Applicable seulement dans le cas de la faillite d'une personne physique)

- Lorsque le syndic doit réexaminer la situation financière du failli pour déterminer si celui-ci est tenu de verser les paiements prévus à l'article 68 de la LFI, je demande que l'on m'avise, conformément au paragraphe 68(4) de la Loi, du nouveau montant que le failli est tenu de verser à l'actif de la faillite ou du fait que le failli n'a plus de revenu excédentaire.
- Je demande qu'une copie du rapport dûment rempli par le syndic quant à la demande de libération du failli, en conformité avec le paragraphe 170(1) de la Loi, me soit expédiée à l'adresse susmentionnée.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_  
Numéro de télécopieur : \_\_\_\_\_  
Adresse électronique : \_\_\_\_\_

REMARQUE : Si un affidavit est joint au présent formulaire, il doit avoir été fait devant une personne autorisée à recevoir des affidavits.

AVERTISSEMENTS : Le syndic peut, en vertu du paragraphe 128(3) de la Loi, racheter une garantie sur paiement au créancier garanti de la créance ou de la valeur de la garantie telle qu'elle a été fixée par le créancier garanti dans la preuve de garantie.

Le paragraphe 201(1) de la Loi prévoit l'imposition de peines sévères en cas de présentation de réclamations, de preuves, de déclarations ou d'états de compte qui sont faux.

District de: Québec  
No division: 18 - TERREBONNE  
No cour: 700-11-021204-237  
No dossier: 41-2913947

FORMULAIRE 36  
Formulaire de procuration  
(paragraphe 102(2) et alinéas 51(1)e) et 66.15(3)b  
de la Loi)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:  
LES FENÊTRES MIRABEL (1997) INC.  
Corporation légalement constituée ayant son siège social  
au 565 rue Groulx à Saint-Jérôme QC J7Z 7L1

Je, \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, créancier dans l'affaire susmentionnée,  
nomme \_\_\_\_\_, de \_\_\_\_\_, mon  
fondé de pouvoir à tous égards dans l'affaire susmentionnée, sauf la réception de dividendes, celui-ci  
\_\_\_\_\_ (étant ou n'étant pas) habilité à nommer un autre fondé de pouvoir à sa place.

Daté le \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_.

\_\_\_\_\_  
Témoin

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne physique)

\_\_\_\_\_  
Créancier (personne morale)

\_\_\_\_\_  
Témoin

Par \_\_\_\_\_  
Nom et titre du signataire autorisé

Retournez à :

MALLETTE SYNDICS ET GESTIONNAIRES INC. - Syndic autorisé en insolvabilité

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois  
Québec QC G1W 5C4  
Télécopieur: (418) 681-1707  
Courriel: reclamations-syndic.quebec@mallette.ca